



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (CBS)

Pour

Services de sécurité basés sur l'infonuagique (SSI)

Sollicitation no.	CSS0924221B	Date	13 juillet 2022
-------------------	-------------	------	-----------------

Rapport de ce que nous avons entendu

Dans le cadre du processus d'approvisionnement agile 3.0 (APP3.0), Services partagés Canada (SPC) met à l'essai un modèle amélioré d'engagement avec le secteur privé. L'objectif est de recueillir les commentaires des fournisseurs tout au long du processus d'approvisionnement et de rapidement peaufiner, si nécessaire, les éléments d'approvisionnement. SPC s'engage à écouter les suggestions des fournisseurs avec un esprit ouvert et à leur faire rapport de manière transparente.

Ce que nous avons entendu no.	001
Ce que nous avons entendu	Annonce de la qualification des solutions FEO et les prochaines étapes

Conclusions clefs

SPC aimerait utiliser ce rapport de ce que nous avons entendu pour communiquer les résultats de l'étape 4 - Préqualification des solutions et de transmettre les prochaines étapes.

À la suite de l'étape 4 - Préqualification des solutions, deux FEO de solutions se sont préqualifiés pour continuer de l'avant. Ils sont:

- Palo Alto Network
- Zscaler

Comme décrit dans la SPDOC, à l'avenir, seuls ces deux FEO et leurs revendeurs autorisés seront éligibles à participer à cette sollicitation.

Comme indiqué dans la modification n° 10, veuillez consulter l'aperçu qui suit afin de voir la manière dont les prochaines étapes se dérouleront:



- Consultation avec les FEO préqualifiés afin de finaliser les détails du ST-1 preuve de concept (PdC);
- Affichage de la SPDOC finale;
- Clôture de sollicitations no. 1, pour les FEO préqualifiés afin de fournir des prix pour le ST-1 PdC;
- Attribution d'offres à commandes aux FEO préqualifiés conformes et émission de commandes subséquentes pour le ST-1 PdC;
- Clôture des sollicitations no. 2, pour les FEO et les revendeurs des solutions qualifiées afin de soumettre les prix associés à leur solution;
- Attribution d'offres à commandes aux FEO et revendeurs de solutions déployables;
- Déploiement « entreprise » par le biais du ST-2.

S'il vous plaît, faire la revue de l'amendement no. 10 et considérer son historique comme étant le document directeur.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter l'autorité contractante.